



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ONF

Question écrite n° 101506

Texte de la question

Mme Sandrine Mazetier interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur le devenir du siège de l'Office national des forêts (ONF) situé avenue de Saint-Mandé, à Paris dans le 12^e arrondissement. La « tour » de l'ONF est bâtie à l'intérieur d'un site appartenant au ministère de l'agriculture dans lequel des locaux sont restés vacants depuis 1998. À partir de 2009, le ministère de l'agriculture a décidé d'y rassembler ses services. L'aboutissement des discussions avec la FCBA et le lancement d'un concours d'architecte témoignent de l'avancée de ce projet. Néanmoins, le bâtiment de l'ONF n'est pas compris dans ce projet d'ensemble. Aussi lui demande-t-elle de bien vouloir lui indiquer la destination réservée à ce bâtiment.

Texte de la réponse

L'immeuble hébergeant le siège de l'Office national des forêts (ONF) est situé avenue de Saint-Mandé, dans le 12^e arrondissement de Paris, sur une parcelle mitoyenne de celle appartenant à l'État et affectée au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire. La tour ONF et son terrain d'assiette sont un bien propre de l'établissement public. Aussi, le projet du ministère de rassembler une partie de ses services sur le site de Saint-Mandé est indépendant de la stratégie immobilière de l'ONF. Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'office est en cours d'élaboration.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Mazetier](#)

Circonscription : Paris (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101506

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2011, page 2126

Réponse publiée le : 17 mai 2011, page 5034